Envoyé en préfecture le 11/07/2024 Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID: 059-215904897-20240711-ARRETE\_MAPA-AU



## ARRETE

-----

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL Au Maire – Article L 2122-22 du CGCT

-----

Travaux de curage, démolition, stabilisation et habillage d'un pignon d'un bâtiment 372 rue Jules Ferry

\_\_\_\_\_

Marché public selon la procédure adaptée

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la consultation lancée pour les travaux de curage, démolition, stabilisation et habillage d'un pignon d'un bâtiment situé au 372 rue Jules Ferry à Raimbeaucourt,

Vu la proposition de l'entreprise LORBAN & CIE, 46 rue des chasseurs à pied – 59570 LA LONGUEVILLE,

Considérant que cette proposition correspond aux besoins exprimés,

## **ARRETE**

<u>Article 1</u>: Le marché pour les travaux de curage, démolition, stabilisation et habillage d'un pignon d'un

bâtiment situé au 372 rue Jules Ferry à Raimbeaucourt (procédure adaptée) est confié à

l'entreprise LORBAN & CIE pour un montant de 153 156,20 € HT.

Article 2 : L'entreprise LORBAN & CIE sera informée de cette décision qui lui sera notifiée et le Conseil

municipal en sera informé lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des

délibérations.

<u>Article 4</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbeaucourt, Le 11 juillet 2024.

Le Maire, Alain MENSION

Transmis au contrôle de légalité le 11 juillet 2024 Publié sur le site internet de la commune le 12 juillet 2024